

COMPTE RENDU

Le mercredi 26 mars 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Pierre LIEFHOOGE.

Secrétaire de la séance : Céline BEDHOM

Présents : Pierre LIEFHOOGE, Séverine DENQUIN, Jean-Marc DESPINS, Céline BEDHOM, Benoit BAILLEUL, Dominique COINT, Xavier ALISSE, Jean-Pierre DENEUVILLE

Représentés :

Absents et excusés : Elodie FLAHAUT, Bernard FIOLET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 février 2025
- Délibération : Vote du Compte Administratif Commune et Zone Artisanale
- Délibération : Vote du Compte de Gestion Commune et Zone Artisanale

Divers :

- Cérémonie du 8 mai
- Fêtes des Mères (25 mai 2025)

Délibérations du conseil :

Délibération 3 en 1 du compte administratif - ZONE ARTISANALE 2024 (N° DE_015_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Madame DENQUIN Séverine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur LIEFHOOGE Pierre, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	96 289,84	0,00	22 106,57	0,00	118 396,41
Opérations exercice	0,00	17 331,73	0,00	0,00	0,00	17 331,73
TOTAUX	0,00	113 621,57	0,00	22 106,57	0,00	135 728,14
Résultat de clôture		113 621,57		22 106,57		135 728,14
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						135 728,14
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						83 489,84

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	113 621,57
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	22 106,57

Délibération : adoptée

Délibération 3 en 1 du compte administratif - BOUIN PLUMOISON 2024 (N° DE_014_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Mme DENQUIN Séverine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur LIEFHOOGHE Pierre, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	665 506,66	143 012,62	0,00	143 012,62	665 506,66
Opérations exercice	355 976,43	445 678,07	549 569,13	508 910,37	905 545,56	954 588,44
TOTAUX	355 976,43	1 111 184,73	692 581,75	508 910,37	1 048 558,18	1 620 095,10
Résultat de clôture		755 208,30	183 671,38			571 536,92
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						571 536,92
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						625 990,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	183 671,38
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	571 536,92
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	183 671,38

Délibération : adoptée

Divers :

→ Cérémonie du 8 mai

→ Fêtes des Mères (25 mai 2025)

→ Cérémonie du 8 mai : la cérémonie aura lieu comme l'an dernier voir avec les anciens combattants pour confirmer.

→ Fêtes des Mères : Offrir une rose aux mamans de la commune et un bouquet aux nouvelles mamans de l'année qui aura lieu le dimanche 25 mai 2025.

Autres informations :

- Une proposition d'un cours de yoga chaque lundi à la salle multi sports une participation à la location sera de 10€ par mois. Soit 120 € à l'année.
- Le Parcours du cœur à lieu le 13 dimanche 13 avril 2025
- Les foulées hesdinoises ont lieu le dimanche 27 avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00